

du Canada pour former la Banque Canadienne Impériale de Commerce le 1<sup>er</sup> juin 1961, le nombre a été réduit à huit. La Banque de la Colombie-Britannique a reçu sa charte du Parlement en décembre 1966 et a ouvert ses portes en juillet 1968. L'Unité Banque du Canada a reçu sa charte en novembre 1972 et est entrée en service en 1973. La Banque commerciale et industrielle du Canada a reçu sa charte en juin 1976 et est entrée en activité en septembre 1976. La Nordbanque a reçu sa charte en décembre 1975 et est entrée en activité en novembre 1976. Le tableau 19.13 donne le nombre de succursales des banques à charte dans chaque province pour certaines années entre 1920 et 1975.

On trouvera aux tableaux 19.14 et 19.15 les succursales des différentes banques à charte canadiennes dans chaque province au 31 décembre 1974 et 1975, et à l'étranger au 31 décembre 1975.

**Encaissements de chèques.** La valeur des chèques encaissés dans 50 centres de compensation au Canada a augmenté régulièrement en 1974 et en 1975, et dans une moindre mesure en 1976, pour atteindre \$1,698,780 millions, \$2,138,527 millions et \$2,469,599 millions respectivement. Cela représentait des augmentations de 24.0%, 25.9% et 15.5% pour les trois années. Il y a eu augmentation dans les cinq régions géographiques, les pourcentages les plus élevés pour les trois années ayant été enregistrés dans les provinces des Prairies, puis au Québec, en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario. Les sommes encaissées dans les deux principales villes ont également augmenté, Montréal ayant affiché l'augmentation la plus importante, 30.9%, en 1974 et Toronto, 30.4%, en 1975. En 1976, les sommes encaissées dans ces deux villes ont atteint des niveaux sans précédent, Toronto ayant enregistré une progression de 10.9% et Montréal de 19.8% par rapport à 1975 (tableau 19.33).

### 19.1.5 Autres institutions bancaires

Outre le service d'épargne des banques à charte et des compagnies de fiducie et de prêts, il existe des institutions bancaires d'épargne en Ontario et en Alberta ainsi que la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal au Québec, qui est régie par une loi fédérale et qui rend compte chaque mois de son activité au ministère des Finances. Les caisses coopératives d'épargne et de crédit encouragent également l'épargne et consentent de petits prêts à leurs membres.

**Caisse d'épargne de la province d'Ontario.** En 1921, l'Assemblée législative de l'Ontario autorisait la création d'une Caisse d'épargne, dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Les comptes rapportent un intérêt annuel de 8.5% (au 1<sup>er</sup> septembre 1976), composé deux fois par an, et les dépôts sont remboursables sur demande. Au 31 décembre 1975, la valeur totale des dépôts était de \$298 millions et le nombre de déposants d'environ 76,700; il y a 21 succursales réparties dans toute la province.

**Succursales du Trésor de la province d'Alberta.** Établi en 1938 par la Loi sur les succursales du Trésor, le réseau comporte 89 succursales, deux succursales annexes et 82 agences réparties dans toute la province. Le 31 mars 1976, les dépôts des clients totalisaient \$822.5 millions, tandis que les avances à des particuliers, marchands, sociétés et organismes municipaux s'élevaient à \$681.5 millions. Les bénéfices pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1976, avant les provisions pour réserves, étaient de \$12.1 millions. De ce montant, \$6 millions ont été transférés aux recettes générales de la province. Les services financiers comprennent des comptes courants ne portant pas d'intérêts; des comptes d'épargne ordinaire (avec faculté de tirer des chèques) et de super-épargne (sans faculté de tirer des chèques), tous deux portant des intérêts; des dépôts à terme pour une durée pouvant varier entre un jour et six ans et qui portent des intérêts à des taux compétitifs; des prêts agricoles, des prêts commerciaux, des prêts personnels avec assurance-vie, des prêts pour le financement des maisons mobiles, des prêts pour l'amélioration de maisons, des prêts aux petites